

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT RCA11 09009-5

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le règlement suivant :

RCA11 09009-5 – Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (dossier 1268373014)

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur de la planification et mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 18 août 2026.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 août 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 26 août 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert